

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des jeux accessible par internet dénommé « GOAL »

(Applicable à compter du 1^{er} juin 2026)

Article 1^{er} - Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux de loterie sur compte de La Française des Jeux publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Article 2 - Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 3 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 1€. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 1 € ».

Article 3 - Lots

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	4 000 €	8 000 €
5 lots de	400 €	2 000 €
20 lots de	100 €	2 000 €
79 500 lots de	10 €	795 000 €
60 000 lots de	4 €	240 000 €
291 000 lots de	2 €	582 000 €
321 000 lots de	1 €	321 000 €
751 527 lots formant un total de		1 950 000 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu.

Article 4 - Description du jeu

4.1. L'unité de jeu est représentée à l'écran par 6 zones de jeu représentées par 6 symboles « ballons ».

4.2. L'élément inscrit sous chacune des 6 zones de jeu est une somme en euros inscrite en chiffres, à l'exclusion de toute autre somme. Il y a 6 sommes à découvrir au total.

4.3. Le joueur clique sur les 6 zones de jeu et découvre 6 sommes.

4.4. Si le joueur découvre, sous les 6 symboles « ballons », 2 sommes identiques, l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte cette somme.

4.5. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 17/03/2026

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

V. DANO